



Règlement Officiel SPORTEL Awards 2018

La compétition des SPORTEL Awards est organisée dans le cadre de SPORTELMonaco, sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et le Patronage du CIO.

La soirée des SPORTEL Awards se tiendra le mardi 23 octobre à 20h, au Grimaldi Forum, à Monaco.

Elle récompense les plus belles séquences sportives et le plus beau livre sportif de l'année. L'émotion, la beauté du sport et le geste sportif sont au coeur de cette compétition, qui se divise en 2 catégories :

[I - Les Podiums d'Or Georges Bertellotti \(page 2-4\)](#)

[II - Le Prix du Livre Renaud de Laborderie \(page 5-6\)](#)



I - LES PODIUMS D'OR GEORGES BERTELLOTTI

1 – Inscriptions des Séquences

Chaque année, les Podiums d'Or récompensent les réalisateurs des plus belles séquences vidéo de sport.

Sont autorisés à participer à la Compétition les chaînes de télévision, sociétés, fédérations sportives, réalisateurs et producteurs du service public ou privé, ainsi que tout organisme producteur d'images de sport.

L'inscription est **gratuite**.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute inscription et réception des séquences devront être faites avant le **mardi 16 octobre 2018**

Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible via le lien suivant : www.sportelawards.com

Ce formulaire vous permet d'inscrire des oeuvres dans les différentes catégories.

Un email de confirmation sera envoyé au Contact d'Inscription, à réception de votre candidature.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer aux Podiums d'Or, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **Les séquences ne doivent pas avoir été soumises à la Compétition 2017**
- Sont éligibles aux Podiums d'Or 2018 les séquences **produites entre le 18 octobre 2017 et le 16 octobre 2018**
- Une même société peut concourir dans les différentes catégories (Une inscription par séquence à compléter)
- Plusieurs séquences différentes peuvent être soumises dans la même catégorie
- Une même séquence ne peut concourir que pour une catégorie.
- Si les séquences reçues ne sont pas conformes aux conditions de participation, le Contact d'Inscription sera informé par email.

Les séquences soumises pour les **Podiums d'Or** doivent être envoyées à l'Equipe des SPORTEL Awards à l'adresse suivante : competitions@sportelawards.com et doivent respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- Résolution HD : 1920*1080
- Fréquence d'image : 25i /25p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) maximum 8mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s



2 – Les Prix

Les dotations sont attribuées aux réalisateurs des séquences sportives lauréates.

Prix du Ralenti

- Récompense le meilleur ralenti, mettant en avant l'émotion du moment sportif.
- La séquence présentée doit être composée d'au minimum 50% d'images ralenties, et peut inclure soit un montage/découpage, soit un plan séquence. Une musique peut être ajoutée si elle apporte un plus à la séquence.
- Durée : min 20 secondes – max 3 minutes.
- Le Jury désignera trois (3) séquences finalistes dont le vainqueur.
- Le CNOSF prime le réalisateur lauréat d'une dotation de 5000€

Prix de la Découverte

- Récompense le meilleur programme court (type sujet, reportage, biopic ou interview) faisant découvrir un sport, une compétition, une équipe ou une personnalité sportive.
- Durée : 3 minutes maximum.
- Le Jury désignera trois (3) séquences finalistes dont le vainqueur.
- Parrainé par RMC

Prix de l'Innovation

- Récompense une séquence qui crée l'événement, comportant une innovation technologique ou éditoriale remarquable dans sa production, son image, son format.
- Durée : 2 minutes maximum.
- Le Jury désignera trois (3) séquences finalistes dont le vainqueur.

Prix de la Promotion d'un Programme

- Récompense la meilleure bande-annonce ou générique, faisant la promotion du sport en général, d'un sport en particulier, d'une émission de sport ou d'un événement sportif.
- Durée : 1 minute 30 maximum.
- Le Jury désignera trois (3) séquences finalistes dont le vainqueur.
- CPC & Associés prime le réalisateur lauréat d'une dotation de 2000€

Prix du Second Ecran

- Récompense un service de complément (application, contenu sur internet accessible via tablette ou smartphone) qui enrichit, au profit du téléspectateur, l'offre du diffuseur d'un programme de sport. L'apport peut être technique, technologique ou éditorial.
- La démonstration doit expliquer le fonctionnement du service et démontrer son apport.
- Durée : 2 minutes maximum.
- Le Jury désignera trois (3) séquences finalistes dont le vainqueur.

Prix du Jury

- Récompense, la séquence « coup de cœur » du Jury.
- Séquence choisie parmi toutes celles présélectionnées.

Grand Prix du Comité International Olympique

- Récompense la séquence qui transmet le mieux les valeurs olympiques prônées par le CIO.
- Séquence choisie parmi toutes celles présélectionnées.
- Le CIO prime le réalisateur lauréat d'une dotation de 3500€



3 – Sélection des Lauréats

PRE-SELECTION

Le Comité se réunira mi-octobre pour faire une pré-sélection des meilleures séquences, qui seront celles visionnées par le Jury.

Il se réserve le droit de modifier l'affectation d'une œuvre dans une autre catégorie correspondant mieux aux caractéristiques de la séquence. Le Contact de l'Inscription sera informé par email.

Les séquences nommées seront annoncées mi-octobre.

LE JURY

Les séquences nommées seront visionnées par le Jury le lundi 22 octobre 2018, pendant SPORTEL, au Grimaldi Forum, à Monaco.

Les trois (3) finalistes dont les lauréats de chaque catégorie seront diffusées lors des SPORTEL Awards.

Les lauréats seront contactés le lundi 22 octobre en fin de journée.

Les lauréats seront invités à Monaco pour recevoir leur prix lors de la soirée des SPORTEL Awards, le mardi 23 octobre 2018.

Les membres et le Président de chaque Jury sont désignés par le Comité des SPORTEL Awards.

Des experts sont nommés pour prêter assistance au Jury :

Mr Adolphe Drhey – Fondateur & Conseiller pour les Podiums d'Or

Mr Frédéric Chevit - Conseiller pour les Podiums d'Or

Mr Patrice Guitton - Conseiller Nouvelles Technologies

Mr Alain Cayzac – Conseiller pour le Prix de la Publicité

Le Président du Jury aura la responsabilité de mener les débats lors de la réunion de délibération qui aura lieu à huis clos. Sa voix est prépondérante en cas d'égalité.

Aucun Juré ne peut se prononcer sur une séquence envoyée par l'organisme qu'il représente ou s'il a participé directement ou indirectement à sa réalisation.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

4 – Autorisation des Droits Associés aux Images pour les Podiums d'Or

Les droits d'images associés aux séquences présentées devront être concédés gracieusement, et plus précisément :

- a) **Pour les séquences concourantes** : SPORTEL et ses médias officiels accrédités sont autorisés à les diffuser, exclusivement dans le cadre de la promotion des SPORTELAwards. L'organisme ou la société présentant la séquence garantit aux organisateurs que les images des séquences envoyées **sont libres de tout droit pour diffusion et concède gracieusement** jusqu'à la fin de l'événement SPORTEL **soit le 24 octobre 2018 le droit de diffuser lesdites séquences.**
- b) **Pour les séquences finalistes et lauréates** : SPORTEL et ses médias officiels accrédités sont autorisés à diffuser tout ou partie des films finalistes et lauréats, **pendant une année**, en précisant leur origine et l'intitulé du prix gagné aux SPORTEL Awards. Cette autorisation légale est valable du **23 octobre 2018**, date de la proclamation du palmarès, jusqu'au **22 octobre 2019**. L'organisme ou la société qui représente une séquence garantit aux organisateurs que les images des séquences finalistes et lauréates pourront être librement diffusées par SPORTEL, **pendant une année.**

Chaque candidat reconnaît avoir la portée des droits ainsi conférés gracieusement à SPORTEL et être ainsi le seul propriétaire ou du moins avoir tous les droits d'exploitation, sur les images des séquences qu'il produit pour la présente compétition. Dès lors, l'organisme ou la société est seul responsable de tout dommage qui pourrait survenir de la diffusion par SPORTEL des images des séquences ainsi gracieusement concédées.

L'Autorisation Légale est à compléter **obligatoirement** lors de votre inscription via le formulaire en ligne.



II - LE PRIX DU LIVRE RENAUD DE LABORDERIE

1 – Inscriptions des Livres

Chaque année le Prix du Livre récompense l'auteur du plus bel ouvrage illustré sur le sport.

Sont autorisés à participer au Prix du Livre les maisons d'édition et les auteurs.

L'inscription est **gratuite**.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute inscription et réception des ouvrages devront être faites avant le **jeudi 4 octobre 2018**

Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible via le lien suivant : www.sportelawards.com
Un email de confirmation sera envoyé au Contact d'Inscription, à réception de votre candidature.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au Prix du Livre SPORTEL les conditions suivantes doivent être remplies :

- **Les livres ne doivent pas avoir été soumis à la Compétition 2017**
- Sont éligibles au Prix du Livre 2018 les ouvrages publiés: **entre octobre 2017 et octobre 2018**
- Une même maison d'édition peut soumettre plusieurs livres (Une inscription par ouvrage à compléter)
- Inclure un **minimum de 50%** d'illustrations
- Diffusion commerciale assurée dans le grand public
- Si les ouvrages reçus ne sont pas conformes aux conditions de participation, le Contact d'Inscription sera informé par email.

Les participants au Prix du Livre doivent envoyer 2 exemplaires pour évaluation du Jury à l'adresse suivante :

A l'attention de l'Equipe des SPORTEL Awards
SPORTEL, 4 boulevard du Jardin Exotique
MC 98000 Monaco

2 – Le Prix

La dotation est attribuée à (aux) auteur(s) du livre lauréat.

Le Prix du Livre

- Récompense le plus bel ouvrage illustré sur le sport, qui, par la richesse de ses illustrations, fait le mieux partager l'émotion que suscite le sport.
- Le Comité Monégasque Olympique prime l'auteur lauréat d'une dotation de 4000€

3 – Sélection des Lauréats

PRE-SELECTION

Le Comité se réunira début octobre pour sélectionner les vingt (20) meilleurs ouvrages.

Les vingt (20) ouvrages nommés seront annoncés début octobre, et les dix (10) finalistes seront annoncés mi-octobre, et invités à Monaco pour assister à la soirée de Remise des Prix.



LE JURY

Les livres seront jugés par le Jury du Prix du Livre le lundi 22 octobre 2018, pendant SPORTEL, au Grimaldi Forum, à Monaco.

Le lauréat sera contacté le lundi 22 octobre en fin de journée.

Le lauréat recevra le prix lors de la soirée des SPORTEL Awards, le mardi 23 octobre 2018.

Les membres et le Président du Jury sont désignés par le Comité des SPORTEL Awards. Un expert est nommé pour prêter assistance au Jury :

Mr Patrick Mahé – Secrétaire du Prix du Livre

Le Président du Jury aura la responsabilité de mener les débats lors de la réunion de délibération qui aura lieu à huis clos. Sa voix est prépondérante en cas d'égalité.

Aucun Juré ne peut se prononcer sur un livre envoyé par l'organisme qu'il représente ou s'il a participé directement ou indirectement à sa réalisation.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

III – CONDITIONS D'ACCEPTATION & DE MODIFICATION DU REGLEMENT

La participation aux SPORTEL Awards implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Dans le cas contraire l'inscription se verra refusée.

SPORTEL se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition. Les candidats seront informés de toute modification des conditions générales du présent règlement.

Les organisateurs et les participants s'efforceront de régler à l'amiable tout litige résultant de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement.

Le présent Règlement est rédigé en langues française et anglaise.

En cas de contestation sur l'interprétation à donner aux dispositions du règlement, le texte français fait foi et les tribunaux de Monaco sont seuls compétents.